

Descriptif de module FFA-D-M3

Développer la qualité de l'offre de formation

Compétence opérationnelle

Les titulaires du certificat de module évaluent des processus andragogiques et organisationnels et exercent une gestion de la qualité à long terme.

Evaluation des compétences

Présentation et commentaire critique d'un concept pour l'évaluation élaboré pour une mesure de formation complexe ou bien d'un concept d'assurance qualité pour un domaine de l'offre.

Positionnement du module

Le module FFA-D-M3 „Développer la qualité de l'offre de formation“ fait partie du parcours modulaire menant à l'examen professionnel supérieur de „Responsable de formation avec diplôme fédéral“ (niveau 3 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“)

Prérequis

Pour l'obtention du certificat de module les **connaissances** suivantes (degré d'approfondissement correspondant aux modules BFFA-M2, BFFA-M3, BFFA-M4 et BFFA-M5 de la structure modulaire „Formation de formateurs“):

- Principes des systèmes d'assurance qualité les plus répandus et de leurs standards par rapport à l'organisation et à l'administration de cours ainsi qu'à la qualité de l'enseignement ;
- Notions relatives aux procédures d'organisation et d'administration en relation avec la mise en œuvre d'une offre de formation ;
- Concepts de base en marketing de la formation ;
- Concepts de base en économie d'entreprise ;
- Dynamique de groupes et suivi de processus ;

Les **aptitudes** suivantes sont également exigées :

- Définir et visualiser des structures et des processus ;
- Gérer la complexité et appliquer la pensée latérale;
- Elaborer des concepts et des outils d'évaluation simples (p.ex. sous forme de questionnaires) destinés à des offres de formation ;
- Calculer à moyen terme des coûts de l'offre de formation et d'offres regroupées (coût intégral) ;

- Manier de manière efficace les NTIC, en particulier l'élaboration de textes, les feuilles de calcul et les représentations graphiques.

Une **expérience pratique** dans les domaines suivants est également exigée :

- Administration de la formation ou responsabilité de la qualité pour un domaine de l'offre ;
- Utilisation d'un système d'assurance qualité ;
- Développement et/ou mise en œuvre d'outils d'évaluation.

Objectifs

Les titulaires du certificat de module sont en mesure de

- choisir les systèmes d'assurance qualité appropriés à la situation et au niveau en question.
- mettre en œuvre des mesures d'assurance qualité déterminées ou d'en surveiller et d'en coordonner la mise en œuvre.
- développer des concepts et des outils d'évaluation en tenant compte des lignes directrices et des usages institutionnels ainsi que des standards des systèmes d'assurance qualité en vigueur.
- contrôler l'adéquation des procédures d'évaluation et des outils mis en œuvre et les améliorer.
- évaluer les résultats d'évaluations et, après pondération des différents facteurs, définir des mesures d'amélioration et justifier les priorités à fixer.
- s'impliquer dans la création de coopérations ou de projets de développement dans le domaine de la formation ainsi que s'engager dans des commissions professionnelles, qui s'occupent de la promotion de la qualité ou du soutien à la formation en général.

Durée d'apprentissage

Le module comprend au moins 32,5 h de cours-formation, et de environ 65 h de travail autonome (total environ 100 h, correspondent, à titre indicatif, à 3 ECTS). Le temps de travail autonome (partiellement guidé) comprend toute activité liée à l'apprentissage, comme par exemple lecture approfondie, préparation de l'évaluation des compétences de module etc. Ce-ci peut varier selon les connaissances préalables et la facilité d'apprentissage des candidats.

Reconnaissance

L'évaluation des compétences du module constitue l'un des prérequis pour l'admission à l'examen professionnel supérieur de responsable de formation.

Validité du descriptif de module

3 ans

Annexe au descriptif de module (FFA-D-M3)

Contenus didactiques

Les contenus didactiques mentionnés ci-dessous constituent les lignes directrices pour les institutions de formation (cf. aussi le profil de compétences (Co-Re) pour le module D-M3). Les institutions devraient, en accord avec les participants, effectuer une pondération pour compléter plus spécifiquement les contenus.

- Connaissances de base de l'évaluation: niveaux, pertinence des données récoltées, données fixes et variables, etc. ;
- Systèmes d'assurance qualité: philosophie qui en est à la base, caractéristiques, exigences, outils et standards les plus prisés, adéquation à différents contextes et situations ;
- Elaboration de concepts d'évaluation pour des mesures de formation prises singulièrement, pour des offres de formation permanentes ou répétées, pour des offres regroupées ;
- Elaboration de questionnaires destinés à sonder la satisfaction des clients, les résultats d'apprentissage et les succès dans le transfert, et évaluation des résultats d'enquête obtenus ;
- Théories sur la génération de valeur ajoutée, indicateurs financiers importants ;
- Développement et évaluation des outils d'évaluation, p. ex. par rapport à leur adéquation, à leur fonctionnalité, à la qualité des données récoltées, à l'input et au résultat atteint ;
- Gestion à moyen et à long terme de données d'enquête et d'évaluation ;
- Identification d'un besoin d'accroissement de la qualité et justification des mesures à prendre ;
- Introduction d'innovations et de modifications apportées dans des procédures et des standards.

Lignes directrices pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences de ce module consiste dans la présentation écrite et le commentaire critique d'un concept pour l'évaluation d'une mesure de formation complexe ou d'un concept d'assurance qualité d'un domaine de l'offre.

Pour ce faire, les **lignes directrices** suivantes sont appliquées :

- Le travail présenté peut concerner un projet développé par le candidat lui-même ou un projet dans lequel le candidat a eu un rôle actif au niveau de l'élaboration ou de la mise en œuvre ;
- Le contexte du système et le rôle du candidat sont à présenter clairement ;
- Le domaine de l'offre ou la mesure de formation sur lesquels se fonde le concept, sont à présenter de façon concise dans tous leurs aspects essentiels ;
- La situation initiale (p.ex. le mandat et/ou les raisons de l'élaboration du concept, tenu compte des conditions cadres) est à décrire de manière compréhensible et transparente ;

- Les aspects suivants doivent être présentés et commentés :
 - o Principaux objectifs de qualité de l'organisation ;
 - o Système d'assurance qualité, dans lequel se situe le concept d'évaluation ;
 - o Concept d'évaluation, éventuelles hypothèses et objectifs ;
 - o Choix des outils ;
 - o Difficultés et résistances prévisibles ;
 - o Processus prévu pour l'évaluation et options sur les actions et les interventions successives ;
 - o Si déjà présents: résultats et interprétation des résultats ;
 - o Estimation des coûts.
- Le concept pour l'évaluation ou concernant l'assurance qualité est à juger d'un point de vue personnel et le jugement doit être justifié, en y intégrant éventuellement des mesures d'optimisation.

Le travail présenté est évalué selon les **critères** mentionnés ci-dessous. Les conditions pour l'obtention du certificat sont remplies, si tous les critères sont remplis au moins dans leurs parties essentielles.

- Les points mentionnés dans les lignes directrices ont été pris en considération.
- Le travail atteste les aptitudes et les comportements suivants des candidats :
 - o Intégrer dans le contexte du système des mesures à même de garantir la qualité ;
 - o Présenter un concept clair et compréhensible ;
 - o Juger des concepts pour l'évaluation selon des critères clairs (adéquation, input et résultats, etc.) ;
 - o Choisir et juger de manière ciblée (par rapport aux niveaux et aspects, adéquation, pertinence, etc.) des outils d'évaluation et/ou les adapter ;
 - o Présenter et élaborer des données d'enquête ou des résultats d'évaluation ;
 - o Calculer les coûts de mesures garantissant et favorisant la qualité et mettre en évidence la valeur ajoutée générée par celles-ci ;
 - o Prévoir des difficultés, des résistances ou des conflits potentiels et les gérer de manière proactive ;
 - o Intégrer des résultats d'évaluation dans le contexte plus vaste des objectifs et des processus à long terme, fixer des priorités, identifier et justifier des mesures adéquates visant à une amélioration de la qualité ;
 - o Stimuler des collaborateurs à avoir une attitude favorisant la qualité ;
 - o Avoir une démarche systématique et précise ;
 - o Montrer un esprit d'ouverture privé de préjugés (p.ex. dans la lecture et l'interprétation de résultats d'évaluation) ;
 - o Montrer de l'estime à l'égard des collaborateurs, commanditaires et participants à la formation ;
 - o Avoir une attitude d'analyse vis-à-vis de ses propres faiblesses et erreurs et de celles des autres.

Le travail présenté est évalué par le responsable de formation ou le responsable de module. Il décide si le travail présenté correspond aux lignes directrices et aux critères définis et il rédige un bref commentaire écrit.

En cas de décision négative, les candidats peuvent retravailler une fois leur travail et le soumettre à une nouvelle appréciation.

Si la version retravaillée n'est toujours pas acceptée par le responsable de formation ou le responsable de module, un nouveau cas pratique doit être présenté et évalué pour la nouvelle demande d'évaluation des compétences.